

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 06 MARS 2025

L'an deux mil-vingt-cinq le six mars à dix-neuf heures . . . , le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents : Mme BERTON Lysiane, M. BODIN Bertrand, M. REIGNIER Michaël, Mme CASSEGRAIN Brigitte, M. ARCHAMBAULT Philippe, Mme BOURREAU Chantal, Mme COURTIN Stéphanie, M. DECHEZELLES Fabien M. DERISSON Gaylord, Mme ROY Céline, Mme ROY Laurence,

Absents ayant donné procuration : M. GUYON Franck à Mme ROY Laurence

Absents : M. BELOBRK Mickaël, M. LEMAITRE Geoffrey, Mme SAINT-MARD Joëlle.

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	11	4	1	12

Secrétaire de séance : CASSEGRAIN Brigitte

Lecture et approbation du procès-verbal du 30 janvier 2025.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

FINANCES

- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024
- Affectation du résultat 2024
- Vote du Budget Primitif 2025
- Fongibilité des crédits
- Vote des taux d'imposition 2025
- Tarifs de la cantine 2025 – 2026
- Participation financière à l'accueil multi loisirs de Loudun
- Demandes de subvention d'associations

BÂTIMENTS COMMUNAUX

- Eglise – Devis de l'entreprise MSL pour la pose de grilles de protection contre les pigeons

URBANISME

- Bilan triennal d'artificialisation des sols
- Cession d'une parcelle d'Habitat de la Vienne à la commune de Sammarçolles

DÉCISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE CETTE SÉANCE

2024_02_01 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024

2024_02_02 Affectation du résultat 2024

2024_02_03 Vote du Budget Primitif 2025

2024_02_04 Fongibilité des crédits

2024_02_05 Vote des taux d'imposition 2025

2024_02_06 Tarifs de la cantine 2025 – 2026

2024_02_07 Participation financière à l'accueil multi loisirs de Loudun

2024_02_08 Demandes de subvention d'associations

2024_02_09 Bilan triennal d'artificialisation des sols

2024_02_10 Cours de ZUMBA - Location de la salle des fêtes

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

Vu la délibération 2022_11_01 du 16 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP),

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Sammarçolles,

Considérant que le maire ne peut assister au vote, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur Bertrand BODIN, 1er adjoint .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité adopte le Compte Financier Unique 2024 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES À RÉALISER
Excédent n-1.....999 851.06€	Déficit n-1.....52 012.93€	Recettes.....24 772.00€
Recettes.....575 614.99€	Recettes.....314 905.18€	Dépenses.....55 690.90€
Dépenses.....371 726.47€	Dépenses.....264 680.24€	Déficit sur RAR.....30 918.90€
Excédent de clôture...1 203 739.58€	Déficit de clôture.....1 787.99€	

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Après présentation du Compte Financier Unique, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit sur le budget 2025 :

FONCTIONNEMENT

Excédent n-1.....	999 851.06€
Dépenses ex n.....	371 726.47€
Recettes ex n.....	575 614.99€
Résultat de l'exercice n.....	203 888.52€
Résultat cumulé de l'exercice n.....	1 203 739.58€

INVESTISSEMENT

Déficit n-1.....	52 012.93€
Dépenses ex n.....	264 680.24€
Recettes ex n.....	314 905.18€
Résultat de l'exercice n.....	50 224.94€
Résultat cumulé de l'exercice n.....	- 1 787.99€
Restes à Réaliser dépenses.....	55 690.90€
Restes à Réaliser recettes.....	24 772.00€
Solde des restes à réaliser.....	- 30 918.90€
Besoin de financement n+1 (C/1068).....	- 32 706.89€

RÉSULTAT A REPORTER

Résultat de fonctionnement à reporter(C/002).....	1 171 032.69€
---	---------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la délibération n°2025_02_ 01 en date du 06 mars 2025 portant adoption du Compte Financier Unique,

Vu la délibération n° 2025_02_02 en date du 06 mars 2024 approuvant l'affectation de résultat,

Sur proposition de Madame le maire,

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal adopte, le budget primitif de la commune pour l'année 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Recettes.....	1 695 795.21€
Dépenses.....	1 695 795.21€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Recettes.....	1 394 145.05€
Dépenses.....	1 394 145.05€

FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Vu la délibération n° 2021_07_01 du conseil municipal datant du 08 juillet 2021 relative à la mise en place de l'instruction comptable et budgétaire M57 à compter du 1er janvier 2022,

Dans le cadre de la fongibilité des crédits prévus par l'instruction comptable et budgétaire M57,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Mme le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

- Au sein de la section d'investissement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles d'investissement.
- Au sein de la section de fonctionnement, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit (soit une augmentation de 1%) :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) 16.64 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 27.2%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) 29.66 %

TARIFS DE LA CANTINE 2025 – 2026

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de la cantine et reconduit les tarifs suivants pour l'année 2025 - 2026 :

- Repas enfant : 4.20 €
- Repas adulte : 5.50 €

PARTICIPATION FINANCIÈRE À L'ACCUEIL MULTI LOISIRS DE LOUDUN

Mme le Maire rappelle au conseil que la commune de Sammarçolles suite au contrat signé avec la commune de Loudun, participe aux frais globaux de fonctionnement du service Enfance Jeunesse assuré par la ville de Loudun. Cette participation est de 30€ par enfant et par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de continuer à verser une participation aux frais de fonctionnement de 30€ par enfant et pour l'année 2025 à la ville de Loudun.

DEMANDES DE SUBVENTION D'ASSOCIATIONS

Mme le maire demande au conseil municipal de fixer les montants des subventions versés aux associations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité accorde une subvention pour l'exercice 2025 aux associations suivantes : ADMR 450€ et ADASC 450€

BILAN TRIENNAL D'ARTIFICIALISATION DES SOLS

Sur la décennie 2011-2021, 24 000 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (espace NAF) ont été consommés chaque année en moyenne en France, soit près de 5 terrains de football par heure. Les conséquences sont écologiques mais aussi socio-économiques. La Loi a donc fixé l'objectif d'atteindre le « zéro artificialisation nette des sols » en 2050, avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur 2021-2031 par rapport à la décennie précédente. Cette trajectoire progressive est à décliner territorialement dans les documents de planification et d'urbanisme.

Au minimum tous les 3 ans, un rapport doit être établi sur le rythme de l'artificialisation des sols et le respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local. L'enjeu est de mesurer et de communiquer régulièrement sur le rythme de l'artificialisation des sols, afin d'anticiper et de suivre la trajectoire et sa réduction. Le rapport et le débat de l'assemblée délibérante font l'objet d'une publication dans les conditions prévues au dernier alinéa de l'article L. 2131-1.

Le 1er rapport triennal doit être établi pour l'année 2024. Il a été réalisé selon les éléments de la plateforme de l'Etat « MonDiagArtif ». Il est présenté au conseil municipal pour débat et approbation.

L'exposé entendu, le débat est ouvert. Lors de ce débat, les élus ont constaté que les données de ce bilan sont erronées.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité:

- Prend acte du débat qui s'est tenu sur l'artificialisation des sols de la commune ;
- Conteste le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur son territoire, sur la période 2011-2022,
- Autorise le Maire, à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

CESSION D'UNE PARCELLE D'HABITAT DE LA VIENNE À LA COMMUNE DE SAMMARÇOLLES

Le dossier est reporté à une prochaine séance, Habitat de la vienne n'ayant pu transmettre les documents avant la réunion.

DÉCISIONS DU MAIRE

2025_001 - Pose d'un chainage à l'école pour un montant de 1204.78€ TTC

2025_002 - Achat d'un taille haie pour un montant de 708€ TTC

QUESTIONS DIVERSES

MULTISERVICES. Le devis de l'entreprise REIGNIER pour le remplacement du chauffe-eau est à revoir (il est demandé une version avec trépieds).

ZUMBA. Une personne souhaite organiser des cours de ZUMBA le mardi soir à la salle des fêtes. Le conseil municipal à l'unanimité propose de lui louer la salle pour un forfait de 30€ par mois.

TAXE D'HABITATION SUR LES LOCAUX VACANTS. Mme le maire proposera aux élus lors d'une prochaine réunion d'instaurer une taxe sur les locaux vacants afin d'inciter les propriétaires à louer ou vendre leur bien et permettre ainsi l'arrivée de nouveaux habitants.

CABINET INFIRMIER. L'infirmière recherche un nouveau local sur la commune de Sammarçolles.

LOGT 10 RUE DE LA MAIRIE. Une convention va être signée avec la gendarmerie pour la location de ce logement.

LOGT 1 BIS RUE DE LA GARE. Publication de l'avis de marché, le 27 février 2025. La 1ère visite des entreprises du 04 mars 2025 s'est déroulée sans la présence du Maître d'œuvre, une 2^{ème} est prévue le 11 mars. La commission d'appel d'offres est prévue le 03 avril 2025 à 18h30.

MULTISERVICES. Le dossier de liquidation est examiné le 14 mars 2025 par le tribunal du commerce. Des candidats à la reprise seront reçus très prochainement.

REPAS DES AINÉS – Choix du menu (Duo de rillettes de saumon et cabillaud, Paleron de veau et crumble). Le prix d'un menu est de 22€ par personne soit une augmentation de 1€ par repas par rapport à 2024.

MATINÉE PAILLAGE VERGER. Le samedi 29 mars 2025 à 08h30

PRINTEMPS DES COMMUNES. Les élus sont invités au palais des congrès au Futuroscope pour un salon.

PROCHAINES RÉUNIONS :

Commission cantine : 14 avril 2025 à 18h00

Conseil municipal : 17 avril 2025 à 19h15

Levée de séance : 22h18

A Sammarçolles, le 17 avril 2025

Le maire,
Mme BERTON Lysiane,

La secrétaire de séance,
Mme CASSEGRAIN Brigitte



mis en ligne le 18/04/2025